

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal  
du 21 février 2022**

**Présents**: M. JeanPaul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Copéret, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, Mme Pascale Charles, Mme Catherine Cinquin, Mme Catherine Lefert, M. Adrien Perron, M. François Rivier.

**Excusés** : M. Yves Bodot (*pouvoir à Annie Copéret*), M. Paul Desplace (*pouvoir à Catherine Lefert*), Mme Stéphanie Khalil, Mme Charlotte Congretel

**Secrétaire de séance** : Pascale Charles

---

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 novembre 2021**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 8 novembre 2021.

**Informations**

**Mandatement des dépenses supérieures à 500 €**

**2021**

Isinet : VPI + ordinateur portable = 3 981 € - Engie : consommation bâtiments communaux = 1 820,22 € - Tournusienne : marquage au sol = 4 515,78€ - Develay : fournitures scolaires = 920,13 € - Propreté services : nettoyage église = 996 € - Techniques Nouvelles : remplacement baignoire studio Durette = 859,23 € - Techniques Nouvelles : chaufferie école = 539,46 € - Agenda diagnostic : diagnostic technique auberge = 624 € - Elocky : serrures connectées = 3 715,12 € - Plattard : fournitures garage Cartet = 1 912,05 € - Déclic : barrières = 1 626 € - Fabrik et Sens : bras sur glissière espace loisirs = 2 508,66 € - Fabrik et Sens : portail garage Cartet = 2 430 € - Fabrik et Sens : porte logement auberge = 2 403,50 € - Siriex : habillage baignoire studio Durette = 600 € - De la Fuente Sylvain : élagage = 2 700 € - B3M : maintenance tracteur = 2 354,12 € - Sarl Hoche Castelli : honoraire = 760,73 €.

**2022**

Engie : consommation bâtiments communaux = 1 537,56 € - Adeylia : produits d'entretien = 2 659,88 € - Envol bureau : fournitures administratives = 883,57 € - BNP Paribas : location photocopieurs = 846 € - Techniques Nouvelles : maintenance chauffe-eau logement mairie + travaux espace loisirs = 785,42 € - MTB : dépannage chaudière = 1 967,81 € - MTB : contrat maintenance = 1 633,33 € - Décalog : maintenance logiciel bibliothèque = 577,43 € - Aviva : assurance catastrophe naturelle = 7 825 € - Axa : assurance multirisque informatique = 648,77 € - SEB : pose et dépose décoration Noël = 734,40 € - Fnac : cartes cadeau personnel communal = 800 € - Guillemot : mâchon cérémonie passation commandement = 750 € - CCSB : ADS 2021 = 14 614,04 € - Sofaxis : assurance personnel communal = 4 516,41 € - SDMIS : contribution 1<sup>er</sup> trimestre = 4 708 €.

**Déclaration d'intention d'aliéner**

La parcelle 079 AN 6 « 86, impasse des grisemottes » pour une superficie de 877 m<sup>2</sup>,

Les parcelles 079 AN 45, AL 146, AL 192, AL 239 « le bourg » pour une superficie de 2 939 m<sup>2</sup>,

Les parcelles AK 299, 079 AP 100 « aux bruyères » pour une superficie de 1 939 m<sup>2</sup>,

La parcelle AK 248 « 76, chemin des bruyères » pour une superficie de 1 022 m<sup>2</sup>,

La parcelle 079 AM 38 « chemin de la place » pour une superficie de 3 089 m<sup>2</sup>,

Les parcelles 079 AR 101, 079 AR 102 « aux maisons neuves » pour une superficie de 5 600 m<sup>2</sup>.

### **Autres informations**

Monsieur le Maire informe le conseil :

- d'un courrier des DDEN (Déléguées Départementales de l'Education Nationale), concernant les problèmes actuels au sein de l'école. Il annonce qu'une réunion est prévue avec l'inspectrice.
- d'un courrier de Michel Peguet demandant la prise en charge financière du nettoyage d'un tag sur le mur d'un privé. La demande est refusée car il n'y a pas eu d'accord préalable.
- d'un mail d'Orange et de la CCSB concernant les zones blanches sur notre commune. Une rencontre aura lieu prochainement.
- d'un courrier de l'association Chat-Pito concernant l'augmentation de la participation financière des communes et des familles et invitant les élus à différentes réunions pour plus d'informations.
- d'une invitation de Fibois pour le pilotage annuel le 17 mars à St Cyr le Châtoux
- que les terrains à « la Chapelière » ont trouvés acquéreurs : pour le lot A, 2 candidats ont fait une proposition financière et le lot a été attribué au plus offrant, à savoir M. Cruzado. Pour le lot B M. Planchon et Mme Chagny ont été seuls candidats. Un rendez-vous avec le notaire est en attente pour la signature des compromis.

### **Finances :**

#### **Demande de subvention auprès de la Région**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à déposer un dossier de subvention pour les travaux de « rénovation thermique, transition énergétique environnementale » sur les bâtiments communaux auprès de la Région et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **Mandatement des dépenses en investissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à engager, liquider et mandater la dépense de 9 999 € HT soit 11 999 € TTC pour le diagnostic géotechnique de l'église et la construction d'un mur « impasse de l'abattoir », s'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2022.

#### **Commerce : Renouvellement de la convention administrative d'exploitation d'un multiservices**

La convention a pour objet d'aider à la création puis au maintien de l'exploitation d'un multiservices nécessaire à la satisfaction des besoins de la population de la commune de Régnié-Durette et de ses environs dans le cadre de l'article L.2251-3 du CGCT :

##### **Désignation de l'immeuble**

Au rez-de-chaussée, un local commercial d'une surface de 110 m<sup>2</sup> incluant une rampe d'accès extérieure pour personnes à mobilité réduite. Les entrées de ce local sont situées place de l'église et impasse de l'abattoir. Les parties communes. Une terrasse extérieure d'une surface de 41 m<sup>2</sup>.

Au 1<sup>er</sup> étage, un logement d'une surface de 98 m<sup>2</sup> d'usage privatif dont l'exploitant à la jouissance exclusive, une pièce de stockage de 18m<sup>2</sup>

##### **Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 22 octobre 2021 jusqu'au 21 octobre 2024.

Au terme de ce délai, la présente convention pourra être renouvelée avec l'accord express des deux parties ou transformée en bail commercial également avec l'accord des deux parties. La persistance de l'occupation de l'exploitant au-delà de cette date ne pourra créer à son profit aucun droit quelconque au maintien dans les lieux et au renouvellement de la présente convention.

### **Loyers**

La mise à disposition de la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie est gratuite, ainsi que celle de débit de tabac.

L'occupation des locaux donne lieu au paiement d'un loyer : 218,07 € mensuel pour le logement

Ce montant sera indexé par référence à l'Insee du coût de la construction, le dernier indice connu à la date de la signature de la convention est celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. L'indexation se produira automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de référence au dernier indice connu ce jour-là.

- 450 € HT par mois pour l'ensemble des locaux destinés au commerce.

Le paiement des loyers sera versé au Service de Gestion Comptable de Villefranche Sur Saône mensuellement et avant le 5<sup>ème</sup> jour du mois à échoir.

En cas de retard, les loyers échus produiront de plein droit intérêt au taux légal à compter du jour où ils seront dus, sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure, mais sans que la présente clause puisse autoriser l'exploitant à différer le paiement exact de ses loyers. Ces intérêts sont payables en même temps que le principal.

L'exploitant supportera les charges afférentes aux locaux, notamment les taxes, droits, prestations et fournitures incombant aux occupants.

L'aide apportée par la commune pour l'installation de l'exploitant consistera en :

- la mise à disposition gratuite de la licence IV propriété de la commune.
- la mise à disposition gratuite du débit de tabac, propriété de la commune.
- la disposition de locaux équipés pour l'exercice des activités commerciales avec la mise à disposition gratuite d'un local à l'étage d'une surface de 18 m<sup>2</sup>, composé d'une pièce de stockage et d'un wc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention administrative d'exploitation d'un multiservices dans les conditions susvisées.

### **Tourisme : Convention d'autorisation de passage sur le domaine privé pour la création du sentier pédestre « Balade de l'étang »**

Il y a lieu de signer une convention d'autorisation de passage entre les propriétaires des terrains privés et la commune pour autoriser les randonneurs à passer sur leur parcelle dans le cadre de la « balade de l'étang ». Il est précisé que la communauté de communes Saône-Beaujolais souscrira auprès d'une compagnie d'assurance les garanties couvrant les risques liés à l'usage de droit de passage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec tous les propriétaires privés.

### **Personnel :**

### **Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une indemnité horaire pour travaux supplémentaires et qu'il convient de prendre une délibération pour l'attribution de cette indemnité afin de rémunérer les heures supplémentaires qui n'ont pas pu et ne peuvent être payées à la secrétaire de mairie depuis le départ à la retraite de sa collègue, entraînant une surcharge de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité horaire pour travaux supplémentaires à la secrétaire de mairie. Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

### **Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires – Elections présidentielles et législatives**

Monsieur le maire rappelle que la secrétaire de mairie sera mise à contribution à l'occasion des élections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril prochains et des élections législatives les 12 et 19 juin prochains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité horaire pour travaux supplémentaires à la secrétaire de mairie présente lors des dimanches d'élections, dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

### **Syder : éclairage terrain tennis**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'effectuer ces travaux d'éclairage des terrains de tennis, avec une participation communale de 1 586 € sur 15 ans.

### **Commissions communales et intercommunales**

#### **Commission urbanisme**

Monsieur le maire informe le conseil que :

- la commission étudie une éventuelle modification du PLU pour des changements de destination. Ces modifications sur les zonages concerneront uniquement les personnes qui en ont fait la demande en mairie par écrit. Si cela oblige à une révision du PLU, rien ne sera fait, il faudra attendre le PLU-H.
- des permis de construire ont été déposés pour le « clos Robin » et le lotissement Fratrismo.
- la commission est toujours en attente de propositions concernant le terrain communal au fond de l'impasse de l'abattoir, malgré les visites déjà effectuées sur place par les bailleurs sociaux.

#### **Commission bâtiments**

Georges Montel informe les conseillers :

- qu'il a eu un rendez-vous avec Paolino Chantraine de la CCSB. Un bureau d'étude devra intervenir pour un audit énergétique du bâtiment de la mairie salle des fêtes cantine et la maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de Sequoia, la commune devrait bénéficier d'une prise en charge financière à hauteur de 50%.
- que le portail du garage Cartet devrait être installé prochainement, après la pose d'IPN.
- que la construction du mur « impasse de l'abattoir » devrait être programmée mi-avril.
- que la reprise des murs de soutènement du cimetière de Saint Joseph et du mur en bas de l'église est également prévue.

#### **Commission culture et manifestations locales**

Anne-Marie Fuet informe les conseillers :

- que la soirée du 20 décembre dernier « les trombones de Noël » a été très appréciée par toutes les personnes présentes. L'association des artisans commerçants se dit prête à renouveler cette animation en fin d'année. La demande en sera faite auprès de Thibaut Perron, directeur du Sybémol.

- qu'elle a assisté à l'assemblée générale du Comité des fêtes. Le président est revenu sur la soirée du 10 juillet, en précisant que le bénéfice de 500 € a été entièrement reversé au Sou des Ecoles.
- qu'une réunion avec le CCAS aura lieu prochainement pour reprogrammer le repas des aînés.

### **Commission communication**

Anne-Marie Fuet informe les conseillers que la commission s'est réunie plusieurs fois pour la création du bulletin communal. Elle remercie les membres du conseil municipal pour la distribution des flashs info et du bulletin.

### **Commission tourisme**

Annie Copéret informe le conseil :

- que la commission s'est réunie en ce début d'année pour faire un état des lieux où des tables de pique-nique, poubelles et rangement vélos pourraient être implantés sur la commune. que les conventions seront signées pour le sentier pédestre « la balade de l'étang ».
- que le Cru relance « Régnié en mai » avec différentes animations et un concours photos.
- que la commission souhaiterait créer une affiche « vintage » dont le coût est de 360 € HT. Ces affiches et cartes postales seraient mises en vente dans les Offices de Tourisme et les Relais d'Information Touristique.

### **Commission finances**

Annie Copéret, informe le conseil que la commission ne s'est pas encore réunie mais qu'elle le sera prochainement. La secrétaire de mairie fait part de toutes les difficultés rencontrées depuis la fermeture de la trésorerie de Beaujeu, son transfert à Villefranche-sur-Saône et le changement des référents.

### **Commission voirie**

Patrick Favre informe les conseillers :

- que le montant des crédits voirie 2022 y compris le reliquat 2021 s'élèvent à 107 000 €.
- qu'il est en attente du chiffrage des travaux de la voie romaine et du pont des vachats ; travaux partagés avec la commune de Villié-Morgon.
- que sur la route de la Croix Penet, deux zones seront à reprendre, sur la route des Bruyères et la rue Jules Garnier une monocouche sera étalée et un raccord sera à faire route des Bulliats.
- que la commission a travaillé sur l'aménagement d'une zone à 30 kms/h au centre du village. Plusieurs tests de positionnement seront programmés afin de vérifier s'il y a un ralentissement de la vitesse dans le bourg. Une expérimentation sur le stationnement de la croix blanche jusqu'en bas de la rue du bourg sera également tentée.
- qu'avec la commune de Lantignié un terrassement a été fait vers la Croix Penet.
- que le suivi des fossés a été effectué par Alain Berger.
- que le déplacement des panneaux d'agglomération aura lieu mardi 22 février.
- que Charles Rousty, agent technique a quitté son poste mi-janvier.

### **Commission école**

Catherine Cinquin fait un bilan du conseil d'école :

- 123 élèves sont prévus pour la prochaine rentrée scolaire.
- de nombreuses activités périscolaires sont financées par le Sou des Ecoles.
- la demande est faite pour l'équipement des classes en TBI.
- une rencontre avec l'inspectrice d'académie est prévue le jeudi 3 mars.
- le remplacement de Micheline Roche à la cantine est en cours.
- des rencontres ont eu lieu avec les enseignantes, les Atsem et la secrétaire de mairie pour échanger sur l'organisation du travail.

- un nouvel agent sera recruté pour effectuer du ménage à l'école à raison de 2h00 / 2h30 sur 4 jours.

Elle termine par un état des travaux à prévoir.

### **Questions diverses**

Un conseiller souhaite faire part de son mécontentement de ne pas avoir été informé du départ de Charles Rousty.

Une conseillère confirme que quatre médecins viendront bien s'installer au 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur la commune.

Suite au courrier de l'association Chat-Pito, trois conseillères sont allées rencontrer les membres de l'association. Celle-ci compte cinq employés à temps complet et un stagiaire. 58 enfants de Régnié-Durette fréquentent ce centre aéré les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'association a un gros problème financier lié à l'augmentation du temps de travail des salariés, augmentation nécessaire pour fidéliser le personnel et pour faire suite à la modification de la convention qui datait de 4 ans.

Une conseillère demande si le recensement de la population est terminé. Il lui est répondu qu'il a pris fin le 19 février. Faute de candidat, un seul agent recenseur a effectué le recensement sur les trois districts. La secrétaire de mairie souhaite le remercier pour son investissement, sans quoi le recensement de la population 2022 n'aurait pas pu avoir lieu dans de bonnes conditions.

### **Séance levée à 21h23**